

| AMENAGEMENT DES ÉTUDES | | |
|-------------------------------------|---|--|
| | Étudiants concernés | Mise en œuvre |
| Aide à la prise de notes | Étudiants dans l'impossibilité de prendre des notes du fait de son handicap | Participation à un atelier méthodologique dès la L1 |
| Aménagement des EDT | Étudiants qui ne peut se rendre en cours (TD) du fait de son handicap (rdv médicaux réguliers) | sous réserve de faisabilité |
| Soutien pédagogique et linguistique | Étudiants ayant un handicap auditif | Collaboration avec l'association CESENS pour un appui adapté dispensé par des enseignants spécialisés dans la surdité. |
| Adaptation des documents | Étudiants ayant un handicap visuel et cognitif | Format adapté pour les cours et examens |
| Prêt de matériel basse vision | Étudiants ayant un handicap visuel | Achat du matériel |
| Tutorat / aide médiathèque | Tous les étudiants en situation de handicap | |
| Dispenses | Exceptionnelles sur avis motivé du médecin de l'ESE lorsque tous les moyens d'aménagements d'épreuves sont dépassés et sous réserve que cela ne remette pas en cause l'obtention du diplôme | |